



RÉGION ACADÉMIQUE
NOUVELLE-AQUITAINE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Bruno POUPAULT
Inspecteur d'académie,
Inspecteur pédagogique régional de
Sciences économiques et sociales

à Mesdames et Messieurs les professeurs de
Sciences économiques et sociales

s/c de Mesdames et Messieurs les
Chefs d'établissement

Poitiers, le 17 septembre 2018

Rectorat de l'académie
de Poitiers
Direction des services
départementaux de
l'éducation nationale
de la Vienne

Évaluation
et expertise
pédagogique

Corps d'inspection

IA-IPR 2018-2019
ipr@ac-poitiers.fr

Affaire suivie par
Bruno POUPAULT

Courriel
Bruno.Poupault@ac-poitiers.fr

Téléphone
05 16 52 65 73
05 16 52 64 82

Télécopie
05 16 52 65 69

Adresse postale
22 rue Guillaume VII le
Troubadour
CS 40625
86022 Poitiers cedex

Objet : lettre de rentrée 2018

Préambule commun à toutes les disciplines

Mesdames et Messieurs les professeurs,
Chères et chers collègues,

C'est avec plaisir que nous vous retrouvons en cette rentrée 2018, après un été qui, nous l'espérons, vous a apporté repos et satisfactions de tout ordre.

Nous tenons tout d'abord à souhaiter la bienvenue à chaque professeur nouvellement nommé dans l'académie et à l'assurer de l'attention que nous portons à la qualité de son accueil au sein des équipes pédagogiques. Nous saluons également en particulier ceux qui, parmi vous, prendront leur retraite en cours d'année, que nous ne pouvons pas toujours remercier comme il se doit le moment venu. A tous, nous souhaitons d'aborder cette rentrée avec confiance et sérénité.

Les résultats obtenus à la session 2018 des examens du second degré nous y invitent : les baccalauréats généraux, technologiques et professionnels affichent des résultats stables, supérieurs à la moyenne nationale. En revanche, le Diplôme National du Brevet connaît un léger infléchissement, sur lequel il conviendra de s'interroger dans l'année à venir. Nous remercions chacun d'entre vous pour son implication dans la formation et la préparation des candidats.

Certains d'entre vous accompagnent par ailleurs des pairs en difficulté, ou encore des professeurs stagiaires : nous mesurons régulièrement les effets positifs de votre implication et tenons à saluer la qualité de votre engagement. Cette rentrée scolaire marque le début de la deuxième année de mise en œuvre du Projet Académique dont les axes fournissent aujourd'hui le cadre local du déploiement des orientations ministérielles suivantes :

- L'accent placé sur **les enseignements fondamentaux** (lire, écrire, compter, respecter autrui) concerne chaque discipline à quelque niveau d'enseignement que ce soit. Cette priorité a donné lieu à des ajustements de programmes à l'école et au collège, pour le français, les mathématiques, l'éducation morale et civique. Les détails en seront abordés au sein des disciplines concernées.
- La **personnalisation des parcours**, qui prend les fondamentaux comme

base, passe par l'accompagnement personnalisé au collège et au lycée et l'inclusion, qui vont de pair avec l'existence d'unités pédagogiques pour élèves à besoins éducatifs particuliers (ULIS, UPE2A), renforcées en cette rentrée dans l'académie. Cette personnalisation implique une aide construite à l'orientation qui prend place dans le cadre de l'accompagnement personnalisé. Le dispositif « Devoirs faits » entre pleinement dans cette logique d'accompagnement différencié selon les besoins des élèves.

- **L'évaluation des besoins des élèves** est nécessaire pour construire la personnalisation : entre les mois de septembre et octobre, les élèves de 6^{ème} (mais aussi ceux de CP, CE1 et 2^{nde} via les tests de positionnement) seront évalués. Les résultats des tests seront exploités, afin de constituer un guide pour l'accompagnement personnalisé, au service de la réussite des élèves.
- La construction du principe de **laïcité**, la **lutte contre le harcèlement**, la transmission de **la culture de l'égalité et du respect entre filles et garçons** demeurent des objectifs majeurs qui doivent se diffuser au travers de tous les enseignements.

Cette année verra par ailleurs se mettre en place les premières évolutions de la classe de 2^{nde}, dans le cadre de la Réforme du lycée (tests de positionnement, AP). Les corps d'inspection accompagneront les équipes pour anticiper la préparation au nouveau baccalauréat général et technologique de 2021 et d'en prévoir les effets pédagogiques.

Enfin, comme chaque année, un ensemble de formations vous seront proposées dans le Plan Académique de Formation. Certaines porteront bien évidemment sur la réforme du lycée. L'offre de ce plan de formation constitue une des modalités de l'accompagnement prévu par le Parcours Professionnel, Carrières et Rémunérations (PPCR). La Direction des Ressources Humaines pourra, à tout moment, proposer d'autres modalités en lien avec la Formation continue et avec l'Inspection Pédagogique Régionale.

Partie spécifique aux Sciences économiques et sociales

Chères collègues, chers collègues,

J'espère que ces premières semaines se passent dans les meilleures conditions. Je souhaite la bienvenue à ceux qui rejoignent l'académie. Ils peuvent compter sur le meilleur accueil des équipes en place. Je remercie tout particulièrement les collègues qui, en tant que tuteur, participent à la formation des professeurs stagiaires qui débutent dans le métier. Comme chaque année les mouvements des mutations inter et intra académiques font changer les équipes de SES. Je vous invite à y trouver une occasion de relancer le travail disciplinaire en commun adapté aux priorités nationales et académiques telles qu'elles se déclinent dans vos établissements

Après une année dans l'académie de Poitiers en tant qu'IA-IPR, je n'ai pas encore eu le plaisir de rencontrer chacun d'entre vous mais je tiens à vous remercier pour l'accueil qui, partout, m'a été réservé et la richesse des échanges que nous avons pu avoir. Je me réjouis de l'action que nous allons continuer à mener ensemble au service de la réussite des élèves. Je reste à votre écoute et saurai me rendre disponible quand il le faudra. N'hésitez pas à me contacter en cas de besoin. Cette lettre est aussi l'occasion de vous transmettre des informations qui concernent notre discipline et vos activités d'enseignant.

1-Baccalauréat

Le taux de réussite académique au baccalauréat de la série ES en juin 2018 est de 91,8%. Il progresse par rapport à 2017 (91,0%) et reste supérieur de 1,5 point au taux national.

Taux de réussite au baccalauréat général

	2018
France métropolitaine + DOM	91,1
<i>Dont :</i> L	90,7
ES	90,3
S	91,8
Académie de Poitiers	92,5
<i>Dont :</i> L	93,3
ES	91,8
S	91,9

Source : MNESR-DEPP

Taux d'admission par spécialité – Académie de Poitiers...

Spécialité	Effectifs (présents)	Répartition en %	Admis en %
ECONOMIE APPROFONDIE	305	9,3	88,2
MATHEMATIQUES	1718	52,2	94,1
SCIENCES SOCIALES & POLITIQUES	1266	38,5	89,5
Ensemble	3289	100,0	91,8

Source : Service Statistique Académique

...et par département

	Admis en %
Charente	90,0
<i>Economie approfondie</i>	74,2
<i>Mathématiques</i>	92,0
<i>Sciences soc. et pol.</i>	89,8
Charente-Maritime	91,2
<i>Economie approfondie</i>	89,8
<i>Mathématiques</i>	94,1
<i>Sciences soc. et pol.</i>	87,7
Deux-Sèvres	93,3
<i>Economie approfondie</i>	82,1
<i>Mathématiques</i>	94,7
<i>Sciences soc. et pol.</i>	92,6
Vienne	92,5
<i>Economie approfondie</i>	88,2
<i>Mathématiques</i>	94,1
<i>Sciences soc. et pol.</i>	89,5

Source : Service Statistique Académique

Ces bons résultats sont le fruit de votre implication au quotidien dans la préparation des élèves aux épreuves du baccalauréat. Pour poursuivre en ce sens, il importe, au sein de chaque établissement, d'examiner avec soin les résultats de vos élèves de façon à identifier leurs besoins et y répondre par une action concertée entre les professeurs de Sciences économiques et sociales et ceux des autres disciplines.

2-Orientations pour nos enseignements

TPE et EMC

Les thèmes de TPE (communs et spécifiques à la série ES) restent inchangés cette année. Vous pouvez les retrouver ainsi que les fiches pédagogiques associées en suivant ce lien :

<http://eduscol.education.fr/cid47789/definition-et-themes-nationaux-des-tpe.html>

En ce qui concerne l'Enseignement moral et civique (EMC), introduit à la rentrée 2015, les professeurs de SES ont bien sûr vocation, avec d'autres disciplines, à y prendre toute leur part. Vous avez accès aux programmes par niveau et à des ressources par ce lien :

<http://eduscol.education.fr/cid92403/1-emc-principes-et-objectifs.html>

Développer l'enseignement des SES dans une langue vivante étrangère

Pour développer notre participation aux sections européennes mises en place dans les établissements de l'académie, je vous encourage vivement à passer la certification « Discipline non linguistique » (DNL). Vous trouverez toutes les informations utiles (rapports du jury...) sur le site [Autour des langues](#) (espace pédagogique de l'académie de Poitiers). Les inscriptions à la certification complémentaire pour la session 2019 seront ouvertes du 1er au 19 octobre 2018 via un formulaire en ligne (depuis l'intranet académique).

Participer à la généralisation des usages pédagogiques du numérique

Il est essentiel que notre enseignement intègre toutes les potentialités pédagogiques qu'offre l'usage des nouvelles technologies. Pour vous aider à vous approprier ces nouveaux outils, des actions de formation sont mises en place au sein de vos établissements et dans l'académie. Je vous invite à vous y associer.

Le site SES académique propose de nombreuses ressources. Vous trouverez aussi sur le [portail Éduthèque](#) un accès gratuit à des milliers de ressources numériques pédagogiques émanant d'une vingtaine de grands établissements publics culturels et scientifiques. [Le portail EDU'Bases SES](#) recense les pratiques pédagogiques proposées par les académies afin d'accompagner le développement des usages des TICE, en relation avec les programmes de Sciences économiques et sociales au lycée. Le [réseau social Viaeduc](#) peut vous permettre de partager vos pratiques et ressources pédagogiques numériques utilisées en classe. Enfin, les compétences numériques sont désormais évaluées à l'aide de l'outil [PIX](#), plateforme en ligne d'évaluation et de certification de ces compétences.

Participer à la généralisation de l'Education à l'environnement et au développement durable (EEDD)

L'éducation au développement durable fait désormais partie intégrante de la formation des élèves et de leur éducation à la citoyenneté, de l'école élémentaire au lycée. Les programmes de Sciences économiques et sociales offrent de nombreuses possibilités pour les sensibiliser à cette question et notre enseignement peut être l'occasion de l'aborder à travers des problématiques spécifiques. En outre, l'EEDD donne l'opportunité d'inscrire les SES dans des projets interdisciplinaires et de participer éventuellement à l'engagement de votre établissement dans une démarche de labellisation E3D (Etablissement en Démarche globale de Développement Durable).

Les SES et la réforme du lycée

La mise en œuvre de la réforme ne concerne que la classe de seconde cette année : l'enseignement de SES devient obligatoire pour tous les élèves, le programme restant inchangé. Les professeurs de SES pourront aussi [accompagner les élèves de seconde à l'orientation](#), notamment dans la mise en œuvre du 1^{er} axe : *Découvrir le monde professionnel et s'y repérer*. Les nouveaux programmes seront publiés en décembre 2018 et entreront en vigueur à la rentrée 2019 pour les niveaux 2^{nde} et 1^{ère} et à la rentrée 2020 pour la classe de terminale. Les séries disparaîtront et les Sciences économiques et

sociales deviendront un enseignement de spécialité que les élèves pourront choisir parmi d'autres enseignements. L'enjeu est important pour notre discipline et votre implication sur le niveau seconde cette année est donc fondamentale relativement au choix que les élèves devront faire en fin d'année. Des réunions d'information seront organisées en début d'année 2019. Je vous invite d'ores et déjà à consulter les ressources suivantes :

[BO n°29 du 19 juillet 2018](#)

[Vers le Bac 2021](#)

3-Formation continue

Le Plan Académique de Formation est en ligne sur le site académique. Vous avez jusqu'au 24 septembre pour vous inscrire en passant par l'application [GAIA module individuel](#). Chaque enseignant peut émettre 4 vœux, que la formation soit disciplinaire ou non. En SES, les formations proposées sont les suivantes :

identifiant dispo	libellé dispo	Code module	libellé module	Nb de groupes prévus	Effectif prévu par groupe	Nb total places prévues
18A0130791	ACTUALISATION DES CONNAISSANCES EN SES	47096	ACTUALISATION DES CONNAISSANCES EN SES	1	30	30
18A0130990	SES ECO-GESTION CONFERENCES BANQUE DE FRANCE	47345	SES ECO-GESTION CONFERENCES BANQUE DE FRANCE	2	30	60
18A0130821	SES AUX USAGES PÉDAGOGIQUES DU NUMÉRIQUE	47148	SES USAGES PÉDAGOGIQUES DU NUMÉRIQUE	1	15	15

Le stage « Actualisation des connaissances » portera sur l'un des thèmes du programme de terminale, peut-être *Justice sociale et inégalités* (à confirmer). Dans le cadre du partenariat avec la Banque de France, une intervention sur le surendettement des ménages est envisagée. Enfin, la formation sur les usages pédagogiques du numérique en SES aura lieu à Poitiers.

4-Vie de la discipline

Au Plan national de formation, plusieurs actions sont ouvertes aux professeurs de SES :

- Les [Entretiens Enseignants-Entreprises](#) qui ont lieu chaque année fin août. En 2018 le thème était *Les entreprises dans la mondialisation*.
- [L'économie aux Rendez-vous de l'histoire](#) qui se déroulera à Blois du 10 au 14 octobre sur le thème *La puissance des images*.
- Les **Journées de l'économie** (JECO) à Lyon du 6 au 8 novembre. Vous pouvez y participer à titre individuel avec l'autorisation de votre chef d'établissement et un ordre de mission sans frais demandé à votre service de formation. Vous trouverez le programme et les modalités d'inscription sur www.journeeseconomie.org

L'opération **Prix lycéen « Lire l'économie »** reconduite chaque année peut constituer un support d'activités intéressantes dans le cadre de l'Accompagnement personnalisé par exemple. La liste des ouvrages retenus pour l'édition 2018 sera à consulter sur le site du Ministère de l'Éducation Nationale.

La promotion de l'Économie sociale et Solidaire auprès de vos élèves peut s'appuyer sur la participation au programme **Mon ESS à l'École**. Initié par L'ESPER (L'Économie Sociale Partenaire de l'École de la République) en 2016-2017, le dispositif s'est généralisé l'année dernière à toute la France. Il propose aux équipes éducatives de conduire des projets de création d'entreprises éphémères de l'ESS avec leurs élèves. Pour en savoir plus www.monessalecole.fr

5-Rendez-vous de carrière (PPCR), accompagnement individuel et collectif, visites d'établissement

Depuis l'année dernière (rentrée 2017) seules les visites entrant dans le cadre de la mise en œuvre du protocole relatif aux parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR) donnent lieu à une inspection suivie d'un entretien avec l'IA-IPR puis d'un second entretien avec le chef d'établissement dans un délai de six semaines maximum. Les enseignants concernés en 2018-2019 seront prévenus au moins un mois avant ma venue dans l'établissement. Ce rendez-vous de carrière donnera lieu à un compte-rendu et une appréciation des évaluateurs et de l'autorité académique.

Les autres visites entrent dans le cadre de l'accompagnement individuel et collectif des enseignants. Ces visites sont des moments privilégiés d'analyse et d'échanges sur vos pratiques d'enseignement et votre action au sein de l'établissement. Elles sont l'occasion d'un dialogue sur vos perspectives d'évolution professionnelles. Elles sont aussi pour vous une opportunité pour développer une analyse réflexive sur votre enseignement. Aussi, je vous invite à me communiquer lors de mes visites un document de synthèse de votre action s'inscrivant dans cette démarche d'auto-évaluation. Pour construire ce document (de une à deux pages maximum), vous pouvez prendre appui sur le référentiel des compétences professionnelles des professeurs (Bulletin officiel, n°30 du 25 juillet 2013) et les missions des professeurs (Bulletin officiel, n°22 du 29 mai 1997).

J'attire votre attention sur quelques points qui seront privilégiés :

- La construction des séances et des activités qui prend en compte la diversité des élèves et des modes d'apprentissage ;
- Les modalités de mise en activité des élèves dans les séquences d'enseignement ;
- L'utilisation des outils numériques et leur plus-value pédagogique ;
- Les modalités de suivi et d'évaluation des acquis des élèves ;
- L'inscription dans des projets d'équipe disciplinaire ou interdisciplinaire et l'implication dans la vie de l'établissement.

Autant que possible mes visites donneront l'occasion de réunir l'équipe disciplinaire, afin de faire le point sur votre travail collectif, notamment sur les modalités d'évaluation des élèves, la construction de démarches pédagogiques communes, la participation à divers projets-dispositifs-instances, la place de la discipline et de la série ES dans l'établissement et l'implication de l'équipe dans la mise en œuvre de la réforme du lycée au niveau de la classe de seconde. Afin de rendre ces réunions plus efficaces, j'invite les équipes à formaliser un **projet d'équipe disciplinaire articulé au projet d'établissement** et à me le transmettre en amont de l'inspection.

Monsieur Pierre JOURDAIN, professeur au lycée Cordouan à Royan et chargé de mission d'inspection, me secondera.

Je vous remercie pour votre engagement professionnel au service de la réussite de tous les élèves.

Dans l'attente de vous rencontrer, je vous souhaite une excellente année et vous adresse mes plus cordiales salutations.

Bruno POUPAULT
IA-IPR de Sciences économiques sociales

